

Date de l'autorisation : 25/10/2013

Ce médicament est un médicament homéopathique à nom commun soumis à [enregistrement](#).

Aucune indication thérapeutique, aucune posologie et aucune notice ne sont attribuées aux médicaments homéopathiques à nom commun. En effet, pour ces médicaments, il revient aux professionnels de santé d'en déterminer l'indication (pathologies ou symptômes) et la posologie. L'indication et la posologie sont ainsi adaptées à chaque patient en prenant en compte les données de l'usage traditionnel homéopathique. Ces médicaments peuvent être délivrés par le pharmacien sans prescription médicale.

Indications thérapeutiques

Pas d'indication thérapeutique

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

- Granules (Composition)
 - > ledum palustre pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH
- Comprimé (Composition)
 - > ledum palustre pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH
- Solution buvable en gouttes (Composition)
 - > ledum palustre pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH
- Poudre orale (Composition)
 - > ledum palustre pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH
- Pommade (Composition)
 - > ledum palustre pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH (pommade à 4 %)
- Solution buvable en ampoules (Composition)
 - > ledum palustre pour préparations homéopathiques 2CH à 30CH et 4DH à 60DH

Présentations

Pas de présentation à afficher

Service médical rendu (SMR)

Pas de SMR disponible pour ce médicament ([plus d'informations dans l'aide](#))

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Pas d'ASMR disponible pour ce médicament ([plus d'informations dans l'aide](#))

Autres informations (cliquer pour afficher)

- Titulaire de l'autorisation : BOIRON
- Conditions de prescription et de délivrance : Aucune
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Enregistrement homéopathique en procédure nationale
- Code CIS : 6 666 458 9